



*Ville de Pontivy*

## **Commission du personnel**

### **Compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2019**

C9-2019-001

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Jacques PÉRAN, Adjoint  
M. Yann LORCY, Adjoint  
M. Michel JARNIGON, Adjoint  
M. Philippe AMOURETTE, conseiller municipal  
Mme Chantal GASTINEAU, conseillère municipale  
Mme Annie GUILLEMOT, conseillère municipale

#### **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS**

Mme Stéphanie GUÉGAN, Adjointe  
Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, conseillère municipale  
Mme Françoise RAMEL, conseillère municipale  
Mme Sandra LETHIEC, Directrice du CCAS

#### **ÉTAIT ABSENT**

M. Eddy RENAULT, conseiller municipal

#### **ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

M. Patrick LE HENANFF, Directeur Général des Services

## **1 - Modifications du règlement intérieur du Comité technique : intégration des nouveaux représentants du personnel**

Il s'agit de modifier le règlement intérieur validé par le comité technique commun à la Ville et au CCAS le 2 février 2015 pour y intégrer les nouveaux représentants du personnel.

## **2 - Informations sur les frais de personnel 2019**

Les membres du CTP doivent être informés des mesures budgétaires qui ont un impact sur la rémunération du personnel.

Le budget 2019 est évalué à 7 184 510€ (7 212 960€ au BP 2018).

Les éléments qui impactent le budget 2019 sont les suivants :

- le gel de la valeur du point d'indice
- les effets mécaniques d'évolution de la masse salariale liés au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelon de grade et la promotion interne
- la hausse du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier de 1,5%
- la mise en place d'un dispositif d'exonération des cotisations salariales (assurance vieillesse de base et de retraite) sur les heures supplémentaires et complémentaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier dans les secteurs publics et privés
- la revalorisation du CET (compte épargne temps de 10 € du montant des jours monétisés)
- les frais de mission : augmentation à venir des taux de nuitée avec des distinctions selon les zones géographiques
- la 1<sup>ère</sup> année d'application du CIA du RIFSEEP aux agents (part liée à l'appréciation de l'engagement professionnel et de la manière de servir)
- l'effet de l'arrêt des TAP le 7 juillet 2018 (environ 190 000€ en année pleine)
- le coût du chargé de projet Cœur de ville en année pleine de 52 000€ (recrutement le 20 août 2018)
- les effets du nouveau contrat d'assurances des risques statutaires souscrit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

## **3 - Bilan des actions de formation 2018**

Le budget 2018 affecté à la formation a été de 24 320, 91€ pour 169 agents et 244,5 jours.

#### 4 - Informations sur les stagiairisations 2019

VILLE	Secrétariat municipalité	Adjoint Administratif	01/01/2019
VILLE	Espaces verts	Adjoint Technique	01/01/2019
VILLE	Espaces verts	Adjoint Technique	01/01/2019
VILLE	Médiathèque	Adjoint du Patrimoine	01/01/2019
VILLE	Voirie	Adjoint Technique	01/01/2019
CCAS	EHPAD	Adjoint Technique	01/02/2019
CCAS	EHPAD	Auxiliaire de Soins Principal de 2ème classe	01/02/2019

#### 5 - Modification de l'accord ARTT pour le service des espaces verts

Il est proposé de modifier les dates de début et de fin de la basse saison et de la haute saison en raison des difficultés liées à la gestion du logiciel CIRIL. La gestion est simplifiée lorsque le logiciel intègre dans ses calculs uniquement des semaines complètes.

Dispositif actuel :

- Haute saison : 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre (36 semaines)
- Basse saison : 1<sup>er</sup> novembre au 28 février (16 semaines)

Proposition de nouveau dispositif pour qu'il s'applique un début de semaine :

- Haute saison : 5 mars 2019 au 4 novembre 2020
- Basse saison : 5 novembre 2019 au 4 mars 2020

Les autres dispositions relatives aux horaires demeurent inchangées.

#### 6 - Les astreintes de sécurité – Extension du dispositif

L'astreinte de sécurité concerne la situation des agents appelés à intervenir lorsque les exigences de continuité de service ou d'impératifs de sécurité l'imposent. Il s'agit de

faire face à un évènement soudain et/ou imprévu (situation de crise ou de pré-crise). C'est la situation des agents de police et des agents des services techniques qui peuvent intervenir, en cas d'accident, de déclenchement d'alarme, d'intempéries, d'assistance...

Les astreintes de sécurité ne s'appliquent aujourd'hui que du 1<sup>er</sup> décembre.

Il est proposé d'étendre le dispositif sur l'année entière et donc à la période du 1<sup>er</sup> décembre au 15 mars.

Les agents qui interviennent aujourd'hui le week-end lors de cette période de 3 mois et ½ le font sans indemnité aucune et le dispositif ne fonctionne qu'avec 3 agents aux services techniques.

Pour mémoire le montant de l'astreinte de sécurité de week-end est de 109,28€.

### **7 - Modification de l'organigramme - Rattachement fonctionnel de l'agent chargé de la gestion du service de pré-instruction de l'urbanisme au DGS**

Jusqu'à présent l'agent chargé de la gestion du service de pré-instruction de l'urbanisme est affecté aux services techniques et placé sous la direction du DST.

Le rattachement au DGS serait plus cohérent :

- L'urbanisme est principalement suivi par le DGS.
- Les questions foncières sont suivies par le DGS.
- Le DGS est chargé de solliciter les estimations en tout genre auprès de France Domaine.

En outre, l'agent, a pour interlocuteurs principaux, des agents situés dans les bâtiments de la mairie :

- Gestion du RIL (Répertoire d'Immeubles Localisés) avec Anne Edely au service population
- Gestion de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) avec Maryline Neveu au service financier
- Réponse aux plaintes en lien avec la police municipale

### **8 - Modification du tableau des emplois - Transformation d'un emploi d'ASVP en emploi de policier municipal**

Il est proposé de transformer un emploi d'ASVP en emploi de policier municipal suite à réussite à concours.

### **9 - Appel à candidature interne pour un poste d'ATSEM en classe bilingue**

Il est proposé de faire un appel à candidature en interne pour pourvoir à un poste d'ATSEM en classe bilingue.

La démarche serait la suivante :

- Appel à candidature avec l'envoi des bulletins de paye
- Formation de l'agent

## **10 - Livret d'accueil**

Le livret d'accueil sera finalisé au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.